

COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1^{er} octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8^{ème} échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre, je serai reclassé.e au 5^{ème} échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 6^{ème} échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9^{ème} échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6^{ème} échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 7^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9^{ème} échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : fdsasquestionsecur@gmail.com



Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale

Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Infirmièr.e Anesthésiste

Infirmièr.e Anesthésiste

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

IADE 1 ^{er} grade				IADE 1 ^{er} grade						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	436	→ ancienneté acquise*	→ 1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €	
2	2 ans	455	→ ancienneté acquise*	→ 2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €	
3	2 ans	476	→ sans ancienneté	→ 3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €	
4	2 ans	501	→ ancienneté acquise + 1 an	→ 3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €	
5	2 ans	525	→ ancienneté acquise + 1 an	→ 4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €	
6	3,5 ans	549	→ 5/7 de l'ancienneté acquise	→ 5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €	
7	4 ans	576	→ 3/4 de l'ancienneté acquise	→ 6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €	
8	4 ans	601	→ 1/2 de l'ancienneté acquise	→ 7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €	
9	4 ans	624	→ sans ancienneté	→ 8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €	
10	-	658	→ sans ancienneté	→ 9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €	
				↓ 10	-	722				

Peuvent être promus au deuxième grade les agents du premier grade ayant atteint au moins un an d'ancienneté dans le 4^e échelon de leur grade et ayant accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical, classé dans la catégorie A.

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

IADE 2 nd grade				IADE 2 nd grade						
échelon	durée	IM	RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
				1	2 ans	553				
1	2 ans	553	→ sans ancienneté	→ 2	2 ans	577	24	112,46 €	89,63 €	
2	3 ans	569	→ 2/3 de l'ancienneté acquise	→ 2	2 ans	577	8	37,49 €	29,88 €	
3	4 ans	592	→ 5/8 de l'ancienneté acquise	→ 3	2,5 ans	610	18	84,35 €	67,22 €	
4	4 ans	613	→ ancienneté acquise limitée à 2 ans	→ 4	3 ans	643	30	140,58 €	112,04 €	
5	4 ans	634	→ sans ancienneté	→ 5	3 ans	676	42	196,81 €	156,86 €	
6	-	673	→ sans ancienneté	→ 6	4 ans	709	36	168,70 €	134,45 €	
				↓ 7	4 ans	738				
				↓ 8	-	764				

*dans la limite de la durée de l'échelon